# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 186 27 mars 1998

## SOMMAIRE

(La) Consultance du Luxembourg, S.à r.l., Win-		LaSalle Partners Luxembourg S.A., Luxbg 8890,	8893
trange pages 8922,	8923	Lerf S.A.H., Mamer	8913
EAG Eurolaminat A.G., Ettelbrück	8919	Lombard Fund Services, S.à r.l., Luxembourg	8902
Fluid Systems Partners S.A., Luxembourg	8882	Loudeac S.A., Luxembourg	8925
Fraikin-Lux, S.à r.l., Walferdange	8882	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion	
Ger-Adtec, S.à r.l., Bridel	8883	et de Capitalisation S.A., Luxembourg	8899
G.2. Investment Group S.A., Luxemburg 8883,	8885	Lux-Croissance, Sicav, Luxembourg	8914
Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxemburg S.A.,		Luxembourg Ideal Holding S.A., Luxembourg	8909
Luxembourg	8883	Lux-Loisirs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8914
(Le) Grand S.A., Luxembourg	8895	Luxoberge S.A., Hellange 8916,	8917
Guarantee International Holding S.A., Luxembourg	8883	Lux-Renovation, S.à r.l., Moutfort 8925,	8926
Harmony S.A., Luxembourg	8882	Mardice Holding, S.à r.l., Strassen	8928
Herci Constructions, S.à r.l., Bridel	8882	Maurizius Holding S.A., Luxembourg	8928
Heremans S.A., Luxembourg	8885	Metalfar International, S.à r.l., Luxembourg	8921
Holding d'Investissements Internationaux S.A., Lu-		Milwauckee Holding S.A., Luxembourg	8927
xembourg	8886	Minera Holding S.A	8924
Home and Overseas Holding S.A	8886	Misys International S.A., Luxembourg 8910,	8913
Horst Intertrade, S.à r.l., Hellange	8885	Mondi International S.A., Luxembourg	8915
I.A.I., Investments and Actions in Industry S.A., Lu-		Oriol Immobilière S.A., Luxembourg	8922
xembourg	8897	Parnas Holdings S.A., Luxemburg 8917,	8918
Ilan Holding S.A., Luxembourg 8886,	8887	Partlux S.A., Luxembourg	8923
Immeuble Place d'Armes S.A., Weimershof	8898	Pro-Sun, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8909
Indépendance et Expansion S.C.A., Luxembg	8917	Restaurants Le Chesnoy Luxembourg S.A.,	
Indreco, S.à r.l., Wiltz	8927	Strassen 8920,	8921
Interbuild S.A., Hellange	8898	Riola S.A., Luxembourg	8928
International Transport Holding S.A., Luxembourg	8909	R.V. Partners Holding S.A., Luxembourg 8904,	8909
IN.TRA.MAG., S.à r.l., Colmar-Berg	8887	Saar-Lor-Lux, S.à r.l., Luxembourg	8925
Isaria S.A., Luxembourg	8897	Santamaria S.A., Luxembourg	8926
Italcar S.A., Bertrange	8894	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	8923
I.V. Engineering Luxembourg S.A., Luxembourg	8902	Securel S.A., Luxembourg	8888
J & H Marsh & McLennan Luxembourg S.A.,		Simaco Holding S.A.H., Luxembourg	8889
Luxembourg	8904	Simex Sport International S.A., Luxembourg	8924
Kemalu S.A., Wellington	8893	SJ Immobilière S.C.I., Luxembourg	8922
Keuss & Reggenburg Holding S.A	8897	Sotec Equipment, S.à r.l., Colmar-Berg	8881

# SOTEC EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith. R. C. Luxembourg B 56.781.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1997, vol. 260, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(49004/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# FLUID SYSTEMS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. R. C. Luxembourg B 43.960.

R. C. Luxellibourg B 43.70

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(4885/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## FRAIKIN-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Walferdange. R. C. Luxembourg B 30.162.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(48889/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# HERCI CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bridel, 29, rue de Strassen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Heiderscheid, entrepreneur, demeurant à Bridel, 29, route de Strassen.
- 2.- Monsieur José Hermoso, technicien-bâtiment, demeurant à L-8128 Bridel, 21, rue de l'Ecole.
- 3.- Monsieur Antonio Cirilli, chef-chantier, demeurant à Kehlen, 3, rue de Kopstal.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée HERCI CONSTRUCTIONS, S.à r.l. avec siège social à Bridel, 29, rue de Strassen;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 1<sup>er</sup> février 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 8.501.

Lesquels comparants déclarent prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Dissolution et mise en liquidation de la société HERCI CONSTRUCTIONS, S.à r.l. à compter d'aujourd'hui.

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur José Hermoso et Monsieur Antonio Cirilli prédits comme liquidateurs de la société avec les pouvoirs les plus étendus permis par la loi et la mission de préparer un rapport conformément aux dispositions de l'article 151 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Heiderscheid, J. Hermoso, A. Cirilli, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1997, vol. 831, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 décembre 1997.

C. Doerner.

(48899/209/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# HARMONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 10, rue de la Fonderie.

R. C. Luxembourg B 53.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48898/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# GER-ADTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 46.121.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1997, vol. 260, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(48894/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 29.865.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature un mandataire

(48896/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# **GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 26.527.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

(48897/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# G.2. INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 27.423.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtssitze in Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft G.2. INVESTMENT GROUP S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet unter der Bezeichnung ROSNER & SIMON HOLDING S.A. durch Urkunde des amtierenden Notars, damals im Amtssitze in Mersch, am 2. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 121 vom 9. Mai 1988, und deren Satzungen zuletzt abgeändert wurden laut Urkunde des amtierenden Notars vom 25. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 47 vom 3. Februar 1997.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Emmanuel Mathis, consultant, wohnhaft in Bascharage.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Irene Keilen, Privatbeamtin, wohnhaft in Moesdorf.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Christiane Tunsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Beringen.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden respektiv vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:
- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (3.750.000,- LUF), um dasselbe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) zu bringen mittels Ausgabe von dreihundertfünfundsiebzig (375) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), welche die gleichen Rechte und Pflichten verbriefen wie die bestehenden Aktien.
- 2) Verzichterklärung der anderen Aktionäre auf ihr Zeichnungsprivileg sowie Zeichnung der neuen Aktien und Einzahlung der entsprechenden Summe durch die Gesellschaft ACI GROUP S.A. mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

- 3) Annulierung des bestehenden genehmigten Kapitals und Festlegung eines neuen genehmigten Kapitals in Höhe von hundert Millionen Luxemburger Franken (100.000.000,- LUF).
  - 2) Dementsprechende Abanderung von Artikel 5 der Satzung.
- II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

# Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (3.750.000,- LUF), um dasselbe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) zu bringen, mittels Ausgabe von dreihundertfünfundsiebzig (375) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), welche die gleichen Rechte und Pflichten verbriefen wie die bestehenden Aktien.

# Zeichnung und Einzahlung

Da die anderen Aktionäre auf ihr Zeichnungsprivileg verzichteten, wurden die neuen Aktien alle von der Gesellschaft ACI GROUP S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Emmanuel Mathis, vorgenannt,

handelnd in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrates,

gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt, wodurch ab heute der Gesellschaft der Betrag von drei Million siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (3.750.000,- LUF) zur Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen, um mit derselben formalisiert zu werden.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das bestehende genehmigte Kapital zu annulieren, insofern es nicht verwendet wurde, und ein neues genehmigtes Kapital festzulegen auf hundert Millionen Luxemburger Franken (100.000.000,- LUF), eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).

## Dritter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Inhaber.

Das genehmigte Kapital ist auf hundert Millionen Luxemburger Franken (100.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).

Das genehmigte und das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei einer Satzungsänderung entscheidet. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, vom Tage der vorliegenden Urkunde angerechnet, das gezeichnete Kapital innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, ganz oder teilweise, durch die Ausgabe von zusätzlichen Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren ermächtigt, nach jeder durchgeführten Kapitalerhöhung dieselbe durch seinen Vorsitzenden oder einen Sonderbevollmächtigten rechtsgültig feststellen zu lassen und Artikel 5 der Gesellschaftssatzung entsprechend der Kapitalerhöhung abändern zu lassen. Die Gesellschaft kann den Rückkauf ihrer eigenen Aktien nach den im Gesetz vorgesehenen Bedingungen vornehmen.»

## Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde entstehen, belaufen sich auf ungefähr siebzigtausend Luxemburger Franken (70.000,- LUF).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Mathis, I. Keilen, C. Tunsch, G. Lecuit.

Hesperingen, den 22. Dezember 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1997, vol. 103S, fol. 77, case 1. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 22. Dezember 1997.

G. Lecuit.

(48892/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# G.2. INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 27.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48893/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## HORST INTERTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 31.052.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hellange, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48903/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# HORST INTERTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 31.052.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hellange, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48904/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# HORST INTERTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 31.052.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hellange, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48905/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## HORST INTERTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 31.052.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hellange, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48906/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## **HEREMANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 51.105.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

Pour HEREMANS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(48900/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## HOME AND OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.341.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet au 1er janvier 1998.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A.

Agent domiciliataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48902/520/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# HOLDING D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 31.454.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48901/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## ILAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILAN HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de BETTEMHOLD, suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 211 du 5 août 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 novembre 1994, numéro 430.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Adam, employé privé, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Martine Schmit, employée privée, demeurant à Messancy (B).

- Le Président déclare et prie le notaire d'acter:
- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à vingt-deux millions de francs luxembourgeois (22.000.000,- LUF), par l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.
  - 2.- Souscription et libération des actions ainsi créées.
- 3.- Instauration d'un capital autorisé d'un montant total de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,-LUF)
  - 4.- Modification de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,-LUF), par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à vingt-deux millions de francs luxembourgeois (22.000.000,- LUF), par l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

#### Deuxième résolution

Les sept mille (7.000) actions nouvelles sont souscrites par la société GESTION ET CONSEIL S.A., en abrégé GECO S.A., avec siège social à Luxembourg et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

## Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant total de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

#### Quatrième résolution

Suite à ces résolutions, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt-deux millions de francs luxembourgeois (22.000.000,- LUF), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant total de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée tous les cinq ans.»

## Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cent quarante mille francs luxembourgeois (140.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Speecke, C. Adam, M. Schmit, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 1997, vol. 403, fol. 42, case 9. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 1997. E. Schroeder.

(48908/228/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# ILAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 1997.

E. Schroeder.

(48909/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# IN.TRA.MAG., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith. R. C. Luxembourg B 49.148.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1997, vol. 260, fol. 36, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(48918/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## SECUREL, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender. R. C. Luxembourg B 23.182.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECUREL, avec siège social à L-1229 Luxembourg, 2. rue Bender, (R. C. Luxembourg B numéro 23.182), constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 11 juillet 1985, publié au Mémorial C, numéro 277 du 23 septembre 1985.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg. en date du 1er juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 449 du 12 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Bara, directeur de société, demeurant à Ehlangesur-Mess.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Gérard Jeitz, directeur de société, demeurant à Rumelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Aloyse Schütz, directeur de société, demeurant à Rumelange.

Le président prie le notaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires à la poste, contenant l'ordre du jour, ainsi qu'il appert de la présentation des bordereaux de dépôt à l'assemblée.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de 7.300.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 8.500.000,- LUF à 15.800.000,- LUF, par la création et l'émission de 7.300 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune.
  - 2) Souscription et libération des actions nouvelles par:

la société anonyme FINSTRAT INTERNATIONAL S.A	2.000 actions
la société à responsabilité limitée JEAN-PIERRE BARA & Cie, S.à r.l	1.000 actions
Monsieur Luigi Mancinelli	1.000 actions
Monsieur Aloyse Schütz	1.000 actions
Monsieur Gérard Jeitz	1.000 actions
Monsieur Jean-Paul Hartz	300 actions
la société à responsabilité limitée ELECTRO-SECURITY	500 actions
la société à responsabilité limitée KESS	500 actions

3) Modification de l'article 3 des statuts.

Qu'il appert de la liste de présence que sur les huit mille cinq cents (8.500) actions actuellement en circulation, six mille cinq cents (6.500) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle, par conséquent, est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Sur ce, l'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trois cent mille francs luxembourgeois (7.300.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF) à quinze millions huit cent mille francs luxembourgeois (15.800.000,- LUF), par la création et l'émission de sept mille trois cents (7.300) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

## Deuxième résolution

Les sept mille trois cents (7.300) actions nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- deux mille (2.000) actions par la société anonyme FINSTRAT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %);
- mille (1.000) actions par la société à responsabilité limitée JEAN-PIERRE BARA & Cie, S.à r.l., ayant son siège social à Ehlange-sur-Mess, et libérées à concurrence de cent pour cent (100 %);
- mille (1.000) actions par Monsieur Luigi Mancinelli, commerçant, demeurant à Olingen, et libérées à concurrence de cent pour cent (100 %);
- mille (1.000) actions par Monsieur Aloyse Schütz, gérant de société, demeurant à Rumelange, et libérées à concurrence de cinquante pour cent (50 %);

- mille (1.000) actions par Monsieur Gérard Jeitz, directeur de société, demeurant à Rumelange, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %);
- trois cents (300) actions par Monsieur Jean-Paul Hartz, directeur de société, demeurant à Luxembourg, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %);
- cinq cents (500) actions par la société à responsabilité limitée ELECTRO-SECURITY, ayant son siège social à Luxembourg, et libérées à concurrence de cent pour cent (100 %);
- cinq cents (500) actions par la société à responsabilité limitée KESS, ayant son siège social à Luxembourg, et libérées à concurrence de cent pour cent (100 %).

Le montant de quatre millions trois cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (4.325.000,- LUF) a été apporté en numéraire, conformément au taux de libération ci-dessus indiqué, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

# Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions huit cent mille francs luxembourgeois (15.800.000,- LUF), représenté par quinze mille huit cents (15.800) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Bara, G. Jeitz, A. Schütz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 1997, vol. 501, fol. 96, case 6. – Reçu 73.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 décembre 1997.

J. Seckler.

(48991/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SIMACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 38.322.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration Signatures

(48992/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SIMACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 38.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration Signatures

(48993/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## SIMACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 38.322.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration Signatures

(48994/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LASALLE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.037.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the tenth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LASALLE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R. C. Luxembourg, section B number 60.037, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 18, 1997, published in the Mémorial C, number 570 of October 10, 1997, the Articles of Incorporation of which have been amended by a deed of the undersigned notary, on September 29, 1997, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Nathalie Delnooz, private employee, residing in B-Wolkrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Frédéric Thieltgen, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that: I.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

a) To increase the amount of the issued capital of the company by an amount of FRF 596,250.- and to issue 6,625 shares without par value against a total contribution in cash of FRF 662,500.- so as to raise the amount of the issued capital of the company from its present amount of FRF 10,777,500.- (ten million seven hundred and seventy-seven thousand five hundred French francs) to the amount of FRF 11,373,750.- (eleven million three hundred and seventy-three thousand seven hundred and fifty French francs) and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the company which shall read as follows:

«The issued capital of the company is set at FRF 11,373,750.- (eleven million three hundred and seventy-three thousand seven hundred and fifty French francs), divided into 126,375 (one hundred and twenty-six thousand three hundred and seventy-five) shares without par value, all of which are fully paid up.»

- b) To acknowledge the waiver by Mr Van J. Stults of his preferential subscription right in the share capital increase.
- c) To accept the subscription by LASALLE PARTNERS INTERNATIONAL, INC., to the 6,625 newly issued shares of the company against the payment in cash of FRF 662,500.- i.e. FRF 596,250.- as paid-up capital and FRF 66,250.- as premium.
- d) To accept the resignation of Mr Daniel W. Cummings, as director of the Company, with immediate effect, to grant him full discharge for the performance of his duties as director of the Company and to reduce the number of directors of the Company from four (4) to three (3).
- II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

- III.- It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital presently fixed at ten million seven hundred and seventy-seven thousand five hundred French francs (FRF 10,777,500.-) are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

## First resolution

The general meeting decides to increase the corporate share capital by an amount of five hundred and ninety-six thousand two hundred and fifty French francs (FRF 596,250.-) in order to raise it from its present amount of ten million seven hundred and seventy-seven thousand five hundred French francs (FRF 10,777,500.-) to the amount of eleven million three hundred and seventy-three thousand seven hundred and fifty French francs (FRF 11,373,750.-) by the creation and issue of six thousand six hundred and twenty-five (6,625) new shares without a par value, having the same rights and obligations as the already issued shares.

## Second resolution

The meeting, after having stated that the minor shareholder, Mr Van J. Stults, has waived his preferential subscription right, decides to admit the main shareholder, the company LASALLE PARTNERS INTERNATIONAL, INC., having its registered office at 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601 (USA), to the subscription of the six thousand six hundred and twenty-five (6,625) newly issued shares.

## Subscription - Payment

Thereupon the company LASALLE PARTNERS INTERNATIONAL, INC., prementioned, here represented by Mr Tom Loesch, prenamed, by virtue of one of the prementioned proxies,

declares to subscribe to the six thousand six hundred and twenty-five (6,625) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of five hundred and ninety-six thousand two hundred and fifty French francs (FRF 596,250.-) together with a total issue premium of sixty-six thousand two hundred and fifty French francs (FRF 66,250.-) so that a total amount of six hundred and sixty-two thousand five hundred French francs (FRF 662,500.-), is from now on at free and entire disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly records this statement.

## Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Association, which henceforth shall have the following wording:

«Art. 5. First paragraph. The issued capital of the company is set at FRF 11,373,750.- (eleven million three hundred and seventy-three thousand seven hundred and fifty French francs), divided into 126,375 (one hundred and twenty-six thousand three hundred and seventy-five) shares without par value, all of which are fully paid up.»

## Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Daniel W. Cummings, as director of the Company, with immediate effect, to grant him full discharge for the performance of his duties as director and to reduce the number of directors from four (4) to three (3).

## Valuation of the capital increase

For the purpose of registration, the aggregate amount of the above-mentioned capital increase and share premium is valued at LUF 4,081,000.- (four million eighty-one thousand Luxembourg francs).

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed, are estimated at approximately one hundred and twenty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LASALLE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R. C. Luxembourg, section B numéro 60.037, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 570 du 10 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 1997, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Delnooz, employée privée, demeurant à B-Wolkrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Frédéric Thieltgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du iour de l'assemblée est conçu comme suit:

# Ordre du jour:

a) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de FRF 596.250,- et émission de 6.625 actions nouvelles sans valeur nominale par un apport total en espèces de FRF 662.500,-, pour le porter de son montant actuel de FRF 10.777.500,- (dix millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents français) à FRF 11.373.750,- (onze millions trois cent soixante-treize mille sept cent cinquante francs français) et modification du premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à FRF 11.373.750,- (onze millions trois cent soixante-treize mille sept cent cinquante français), divisé en 126.375 (cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

- b) Renonciation par Monsieur Van J. Stults à son droit préférentiel de souscription.
- c) Acceptation de la souscription des 6.625 actions nouvelles par la société LASALLE PARTNERS INTERNATIONAL, INC. contre paiement en espèces de FRF 662.500,- i.e. FRF 596.250,- pour le capital libéré et FRF 66.250,- pour la prime d'émission.
- d) Acceptation avec effet immédiat de la démission de Monsieur Daniel W. Cummings, en tant qu'administrateur de la société, décharge pour l'exécution de son mandat et réduction du nombre d'administrateurs de la société de quatre (4) à trois (3).
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

Ill.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à dix millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents francs français (FRF 10.777.500,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de cinq cent quatrevingt-seize mille deux cent cinquante francs français (FRF 596.250,-), pour le porter de son montant actuel de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents français (FRF 10.777.500,-) à celui de onze millions trois cent soixantetreize mille sept cent cinquante français (FRF 11.373.750,-), par la création et l'émission de six mille six cent vingtcinq (6.625) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

## Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, Monsieur Van J. Stults, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des six mille six cent vingt-cinq (6.625) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société LASALLE PARTNERS INTERNATIONAL, INC., ayant son siège social à 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601 (USA).

## Souscription - Libération

Ensuite la société LASALLE PARTNERS INTERNATIONAL INC., prédésignée,

représentée à ces fins par:

Monsieur Tom Loesch, préqualifié,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

a déclaré souscrire les six mille six cent vingt-cinq (6.625) actions nouvelles et les a libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante francs français (FRF 596.250,-) avec une prime d'émission totale de soixante-six mille deux cent cinquante francs français (FRF 66.250,-), de sorte qu'au total un montant de six cent soixante-deux mille cinq cents français (FRF 662.500,-) se trouve dès maintenant à libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

# Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social de la société est fixé à FRF 11.373.750,- (onze millions trois cent soixante-treize mille sept cent cinquante francs français), divisé en 126.375 (cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

## Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Daniel W. Cummings, en sa qualité d'administrateur de la société, de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et de réduire concomitamment le nombre d'administrateurs de la société de quatre (4) à trois (3).

# Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée et de la prime d'émission est évaluée à LUF 4.081.000,- (quatre millions quatre-vingt-un mille francs luxembourgeois).

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte, sont estimés à cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, N. Delnooz, F. Thieltgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 59, case 3. – Reçu 40.810 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 1997.

J.-J. Wagner.

(48924/239/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## LASALLE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 1997.

J.-J. Wagner.

(48925/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# KEMALU, Société Anonyme.

Registered office: Wellington.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eleventh of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of KEMALU, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, with former residence in Mersch, on December 18th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 141 of April 1st, 1993.

The meeting was opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Karin François, employée, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric Magrini, employé privé, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Acceptance of the resignation of INTERAUDIT, statutory auditor, and discharge.
- 2. Transfer of the registered office from Luxembourg to Wellington (New Zealand) and adoption by the company of the New Zealand nationality.
  - 3. Full powers to the board of directors for implementing the resolution passed as per point 2 of the present agenda.
- II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

## First resolution

The general meeting decides to accept the resignation of INTERAUDIT as statutory auditor of the company and to grant it discharge.

# Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to Wellington (New Zealand), and to adopt the New Zealand nationality.

# Third resolution

The general meeting decides to grant full powers to the board of directors for implementing the second resolution passed.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English; followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

## S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEMALU, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 141 du 1er avril 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire, Madame Karin François, employée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Eric Magrini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Acceptation de la démission de INTERAUDIT comme commissaire aux comptes et décharge.

- 2) Transfert du siège social de Luxembourg à Wellington (Nouvelle Zélande) et adoptation par la société de la nationalité néo-zélandaise.
- 3) Attribution des pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour la réalisation de la résolution du point 2) du présent ordre du jour.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de INTERAUDIT comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder décharge pour son mandat.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Wellington (Nouvelle Zélande) et adopter la nationalité néo-zélandaise.

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation de la deuxième résolution des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, K. François, E. Magrini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 104S, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48922/220/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# ITALCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 53.628.

## **EXTRAIT**

- Il résulte du procès-verbal d'un conseil d'administration qui s'est tenu en date du 5 décembre que:

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale en date du 18 janvier 1996, le conseil a décidé de nommer Madame Nadia Meyer-Quiring, comme déléguée à la gestion journalière. Madame Nadia Meyer-Quiring portera le titre d'administrateur-délégué.

Les délégués à la gestion journalière Messieurs Robert Meyer et Daniel Durieux resteront en fonction. Le droit de signature des délégués à la gestion journalière est désormais le suivant:

- Monsieur Robert Meyer et Madame Nadia Meyer-Quiring auront le droit de signature isolée pour les actes de la gestion journalière.
- Monsieur Daniel Durieux aura le droit de signature conjointe ensemble avec soit Monsieur Robert Meyer, soit Madame Nadia Meyer-Quiring pour tous les actes de la gestion journalière.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

ITALCAR S.A.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48920/263/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## LE GRAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE GRAND S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 juillet 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 254 du 2 novembre 1979, modifiée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 août 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 254 du 20 septembre 1984,

avec un capital social d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Frs), représenté par mille cinq cents (1.500) actions, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées et souscrites,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.872.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Hassan, administrateur de sociétés, demeurant à L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains,

et qui désigne comme secrétaire, Madame Marianne Jaminon, employée privée, demeurant à Echternacherbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Refonte totale des statuts pour les adapter à la législation actuelle sur les sociétés et élargissement de l'objet social.
- 2.- Nominations statutaires.
- II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
  - IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide unanimement de procéder à une refonte des statuts de la société et à l'élargissement de l'objet social, en donnant dorénavant aux statuts la teneur suivante:

# Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LE GRAND S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé, à cet effet, dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un café, restaurant, bar, d'un snack-bar, d'un débit de boissons alcooliques et autres ainsi que la distribution alimentaire et les livraisons à domicile.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

La société pourra réaliser son objet social, soit par action directe, soit en prenant des intérêts dans des entreprises, des sociétés, en tout ou en partie similaires ou connexes.

La société peut se porter caution ou aval pour ces sociétés, consentir des avances et du crédit et octroyer des garanties hypothécaires ou autres.

## Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs, représenté par mille cinq cents (1.500) actions, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

# **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV.- Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

## Titre V.- Assemblée générale

- **Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

# Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

## Deuxième résolution

Les actionnaires décident de confirmer le mandat des administrateurs tels qu'ils ont été nommés suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1997, et notamment le mandat de Monsieur Marc Hassan, comme administrateur-délégué qui peut engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Les deux autres administrateurs, à savoir Madame Cecilia Maria Martins Coelho Da Ponte, administrateur, demeurant à Luxembourg et Monsieur Stéphane Villalta, administrateur, demeurant à Luxembourg, peuvent engager la société par leur signature conjointe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont estimés à environ 30.000,- francs.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Jaminon, M. Hassan, R. Henschen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 1997, vol. 346, fol. 81, case 5. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 décembre 1997.

H. Beck.

(48926/201/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## I.A.I., INVESTMENTS AND ACTIONS IN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. R. C. Luxembourg B 37.703.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle du 2 juin 1997

L'assemblée renouvelle le mandat de:

- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Waldbredimus.

L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Raymond Wagner, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48907/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# KEUSS & REGGENBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 19.777.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet au 1er janvier 1998.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48923/520/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# ISARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 17.910.

Le conseil d'administration du 5 décembre 1997 a constaté que les 62.960 actions de la société, numérotées de 5.096 à 68.055, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, libérées jusqu'alors à concurrence de 25%, ont été libérées intégralement en date du 4 décembre 1997, ainsi qu'il résulte des écritures comptables.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour ISARIA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48919/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# INTERBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 40.568.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48913/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# INTERBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 40.568.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48914/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# INTERBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 40.568.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48915/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## IMMEUBLE PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets. R. C. Luxembourg B 52.403.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMMEUBLE PLACE D'ARMES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 22 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 618 du 5 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par René Moris, conseil fiscal, demeurant à L-1457 Weimershof, qui désigne comme secrétaire, Madame Nelly Becker, comptable, demeurant à Born.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Tania Seyler, secrétaire, demeurant à Bettange-sur-Mess.

La liste de présence ainsi que les procurations éventuelles des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur l'ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1. le transfert du siège social de Luxembourg à Weimershof,
- 2. la démission de la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., comme commissaire aux comptes,
- 3. la nomination de la FIDUCIAIRE RENE MORIS, LES AMANDIERS S.A., comme commissaire aux comptes,
- 4. la démission de Monsieur Thierry Drot, réviseur d'entreprises et de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises comme administrateurs,
- 5. la nomination de Mademoiselle Nelly Becker, comptable, demeurant à L-6661 Born, 74 Haaptstrooss et Madame Carla Machado, comptable, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer comme administrateurs.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets, la démission du commissaire aux comptes et des administrateurs ainsi que la nomination des nouveaux commissaire aux comptes et administrateurs.

Le mandat du commissaire aux comptes et des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Dont acte, fait et passé à Weimershof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte.

Weimershof, le 19 décembre 1997. R. Moris N. Becker T. Seyler Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48910/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LUGESCA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION ET DE CAPITALISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUGESCA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION ET DE CAPITALISATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Charles Mersch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1951, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 31 décembre 1951, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 56 du 19 mars 1982 respectivement en date du 29 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 102 du 21 avril 1986.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Geneviève Laurent, employée privée, demeurant à Arlon/Belgique.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Raymond de Waha, fondé de pouvoir principal, demeurant à Bergem.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Augmentation de capital par incorporation de réserves pour le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- à BEF 4.100.000,- avec émission de 2.850 actions nouvelles, d'une valeur nominale de BEF 1.000,- chacune, et, attribution de ces 2.850 actions nouvelles aux actionnaires en raison de 57 actions nouvelles pour 25 actions anciennes alors détenues.
- 2) Fixation d'un capital autorisé de BEF 41.000.000,- représenté par 41.000 actions, d'une valeur nominale de BEF 1.000,- chacune.
  - 3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 4) Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation en vigueur actuellement, mais sans apporter de modifications à ses éléments essentiels.
  - 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux millions huit cent cinquante mille francs belges (2.850.000,-) en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,-) à quatre millions cent mille francs belges (4.100.000,-) par l'incorporation de réserves.

Par suite de cette augmentation de capital, l'assemblée décide de créer deux mille huit cent cinquante (2.850) actions de mille francs belges (1.000,-) chacune, qui sont attribuées aux actionnaires, en raison de cinquante-sept (57) actions nouvelles pour vingt-cinq (25) actions anciennes alors détenues.

L'existence de ces réserves est justifiée par la production d'un bilan arrêté au 1<sup>er</sup> décembre 1997, lequel restera annexé aux présentes.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de quarante et un millions de francs belges (41.000.000,-), représenté par quarante et un mille (41.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,-) chacune, pour une période de cinq ans.

# Troisième résolution

En exécution des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions cent mille francs belges (BEF 4.100.000,-), représenté par quatre mille cent (4.100) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital de la société pourra être porté de quatre millions cent mille francs belges (BEF 4.100.000,-) à quarante et un millions de francs belges (BEF 41.000.000,-), par la création et l'émission de trente-six mille neuf cents (36.900) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur l'approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation en vigueur actuellement, mais sans apporter de modifications à ses éléments essentiels et qui auront la teneur suivante:

## «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUGESCA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION ET DE CAPITALISATION S.A.
  - Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, à l'exclusion du droit de s'immiscer directement ou indirectement dans la gestion de ces entreprises.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet social ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions cent mille francs belges (BEF 4.100.000,-), représenté par quatre mille cent (4.100) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital de la société pourra être porté de quatre millions cent mille francs belges (BEF 4.100.000,-) à quarante et un millions de francs belges (BEF 41.000.000,-), par la création et l'émission de trente-six mille neuf cents (36.900) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur l'approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'Administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

# Assemblée générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s)

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la dispotiion de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra, sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

# Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: N. Lang, G. Laurent, R. De Waha, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 838, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 1997.

F. Kesseler.

(48930/219/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LOMBARD FUND SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 47.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48928/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# I.V. ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 52.616.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(48921/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# J & H MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 8.801.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre, à 11.00 heures.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 8.801, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu en date du 18 décembre 1969 par Maître Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 41 du 11 mars 1970, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Charles Michels, en date du 31 août 1972 et publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 170 du 19 octobre 1972, ainsi que suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1975, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 134 du 21 juillet 1975, ainsi que suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 29 avril 1977, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 177 du 20 août 1977, ainsi que suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 17 novembre 1978, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 40 du 21 février 1979, ainsi ainsi que suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 1987, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 268 du 30 septembre 1987, ainsi que suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 217 du 17 mai 1991.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître Paul Beghin, avocat, demeurant à Luxembourg. Monsieur le président désigne comme secrétaire, Maître Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur, Maître Gilles Dusemon, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

A. Décision de changer le statut fiscal de la société en ce que la société cessera de relever de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et modification correspondante de l'objet social de la Société. Modification correspondante de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> et de l'article 3 des statuts de la Société;

- B. Changement de la dénomination sociale de la Société en J & H MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG au lieu et à la place de MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A. Modification correspondante de l'article 1er, 2e alinéa, des statuts de la société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste de présence avec les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.
- III. Qu'il résulte de la liste de présence que seize mille (16.000) actions sans dénomination de valeur, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des 16.000 (seize mille) actions, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'actuel statut fiscal de la société en ce que la société qui relevait jusqu'à présent de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée, opte pour le statut fiscal de droit commun. L'objet social de la Société devra être modifié en éliminant toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières. L'objet social devra être complété en ce que la Société pourra dorénavant effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières généralement quelconques.

En conséquence l'article 3 des statuts sera modifié, afin de tenir compte du changement du statut fiscal de la Société. Cet article 3 aura la teneur suivante:

«Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière leur gestion et mise en valeur; en général toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une manière générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières généralement quelconques.»

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A. en J & H MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG.

Suite au changement de la dénomination sociale de la Société et à la première résolution, l'article 1er des statuts est modifié comme suit:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination J & H MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Beghin, J. Schaffner, G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 104S, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(48942/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# J & H MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. MARSH & McLENNAN LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 8.801.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1105 du 16 décembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(48943/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# R.V. PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. R.V. PARTNERS S.A.).

Registered office: Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the second of December.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of R.V. PARTNERS S.A., société anonyme, with its registered office in L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur,

incorporated under the name of MASADA S.A. by a deed established by the undersigned notary on the 5th of December 1991, published in the Mémorial C in the year 1992, page 10178,

modified by a deed established by the undersigned notary on the 19th of October 1992, published in the Mémorial C in the year 1993, page 1542,

modified by a deed established by the undersigned notary on the 2nd of March 1993, published in the Mémorial C in the year 1993 page 12499;

and modified by a deed established by the undersigned notary on the 7th of January 1994, published in the Mémorial C in the year 1994, page 7538.

The meeting was presided over by Mr Christophe Davezac, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Nathalie Schmickrath, private employee, residing in Aix-sur-Cloie (Belgium).

The meeting appointed as scrutineer Mrs Christine Ney, private employee, residing in Haucourt (France).

The chairman declared and requested the notary to act that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Increase of the capital of the company by twenty-one million seven hundred and sixty-seven thousand Luxembourg francs (LUF 21,767,000.-) to bring it from its current amount of five million three hundred thousand Luxembourg francs (LUF 5,300,000.-) to twenty-seven million sixty-seven thousand Luxembourg francs (LUF 27,067,000.-) by contribution in kind;
- Creation and issue of twenty-one thousand seven hundred and sixty-seven (21,767) new shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.
- Subscription of the new shares by the current shareholders ARNER MERCHANT S.A. by ten thousand six hundred and sixty-six (10,666) shares and RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA by eleven thousand one hundred and one (11,101) shares.
- Payment of the new shares by conversion of debts of an aggregate amount of twenty-one million seven hundred and sixty-seven thousand Luxembourg francs (LUF 21,767,000.-) due to the current shareholders to wit a debt of ten million six hundred and sixty-six thousand Luxembourg francs (LUF 10,666,000.-) due to ARNER MERCHANT S.A. and a debt of eleven million one hundred and one thousand Luxembourg francs (LUF 11,101,000.-) due to RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA.

- Contingent waiving of the preferential subscription right of the current shareholders.
- Valuation report of the Réviseur d'Entreprises.
- 2.- Amendment of Article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation.
- 3.- Change of the corporate name of the company from R.V. PARTNERS S.A. to R.V. PARTNERS HOLDING S.A. Subsequent amendment of Title I, a) and Article 1 of the Articles of Incorporation.
- 4.- Renewal of the authorisation granted to the directors to increase the capital within the authorised capital of thirty million Luxembourg francs (LUF 30,000,000.-) for a new period of five years as from the date of publication in the Mémorial of the extraordinary general meeting having to deliberate on the present agenda. Subsequent amendment of Article 6, b) of the Articles of Incorporation.
  - 5.- Deletion of the words «and for the first time in 1993» in Article 8, a) of the Articles on Incorporation.
- 6.- Deletion of the words «except for the first financial year which shall commence today and terminate on 31st December 1992» in Article 19 of the Articles of Incorporation.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.
  - III.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

## First resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital by the amount of twenty-one million seven hundred and sixty-seven thousand Luxembourg francs (LUF 21,767,000.-), so as to raise it from its present amount of five million three hundred thousand Luxembourg francs (LUF 5,300,000.-) to twenty-seven million sixty-seven thousand Luxembourg francs (LUF 27,067,000.-) by the creation and issuance of twenty-one thousand seven hundred and sixty-seven (21,767) new shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, to subscribe to and to fully pay up by a contribution in kind, such new issued shares having the same rights and obligations as the existent shares.

## Second resolution

With respect to the above increase of capital, the preferential subscription right of the former shareholders has been cancelled by unanimous decision of all the shareholders.

#### Third resolution

The meeting decides to accept as subscriber to the twenty-one thousand seven hundred and sixty seven (21,767) new shares:

a) The company ARNER MERCHANT S.A., with registered office in Viale Cattaneo 21, CH-6900	
Lugano	
b) The company RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA, with its registered office in Galleria	
Pattari 2, I-20122 Milan	11,101 shares
Total:	21,767 shares
Subscription - Payment	
- The company ARNER MERCHANT S.A., prenamed, declares to subscribe to	10,666 shares,
here represented by Mr Christophe Davezac, prenamed,	
by a proxy given on the 28th November 1997, in Lugano (Switzerland)	
- The company RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA, declares to subscribe to	11,101 shares
here represented by Mr Christophe Davezac, prenamed,	
by a proxy given on the 28th November 1997 in Milano (Italy)	

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

This contribution has been subject to a report established by the company PIM GOLDBY S.C., with its registered office in L-2241 Luxembourg, «Lys Royal I», 2, rue Tony Neuman, réviseurs d'entreprises, on the 28th of November 1997. The conclusion of this report is as follows:

## «Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, notre conclusion est la suivante:

- L'apport à recevoir par R.V. PARTNERS S.A. pour l'émission de 21.767 actions entièrement libérées sera constitué par des créances de 21.767.000,- francs luxembourgeois dues par la société à ses actionnaires.
- Les administrateurs de R.V. PARTNERS S.A. ont évalué l'apport projeté sur la base des éléments décrits dans le paragraphe «Mode d'évaluation des apports» ci-dessus;
- la valeur obtenue par la méthode de calcul utilisée par les administrateurs de R.V. PARTNERS S.A. pour évaluer l'incorporation des créances n'est pas inférieure à la valeur des actions à émettre et à libérer dans R.V. PARTNERS S.A. selon les termes de la transaction décrite ci-dessus et s'élevant à 21.767.000,- francs luxembourgeois.»

## Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation by replacing paragraph 1 thereof by the following:

**«Art. 5. First paragraph.** The company has a subscribed capital of twenty-seven million sixty-seven thousand Luxembourg francs (LUF 27,067,000.-), divided into twenty-seven thousand sixty-seven (27,067) shares of par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.»

## Fifth resolution

The meeting decides to change the name of the company from R.V. PARTNERS S.A. to R.V. PARTNERS HOLDING S.A., so that the Title I, a) and Article 1 of the Articles of Incorporation are to be read as follows:

«Title I a):

The company means: R.V. PARTNERS HOLDING S.A. established pursuant to these Articles of Incorporation.»

«**Art. 1. Statuts and Name.** There is hereby formed a Limited Liability Company (Société Anonyme) under the name of R.V. PARTNERS HOLDING S.A.»

## Sixth resolution

The meeting decides to renew the authorisation granted to the directors to increase the capital within the authorised capital of thirty million Luxembourg francs (LUF 30,000,000.-) for a new period of five years as from the date of publication in the Mémorial of the extraordinary general meeting having deliberated on the present agenda, and to amend Article 6, b) of the Articles of Incorporation and which will be read as follows:

«**Art. 6 b).** Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of this deed of Extraordinary General Meeting dated 2nd December 1997 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and may be extended by a General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the Board.»

#### Seventh resolution

The meeting decides to delete the words «and for the first time in 1993» in Article 8, a) of the Articles of Incorporation, so that de Article 8 a) is to be read as follows:

«Art. 8 a). The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on the first Friday of the month of October at 11.00 a.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.»

## Eighth and last resolution

The meeting decides to delete the words «except for the first financial year which shall commence today and terminate on 31st December 1992» in Article 19 of the Articles of Incorporation, so that the article 19 is to be read as follows:

**«Art. 19. Financial Year.** The Company's financial year shall commence on the 1st of January and terminate on 31st of December.»

## Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand and twenty thousand francs (LUF 320,000.-). Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil statuts and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

## Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.V. PARTNERS S.A., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur,

constituée sous la dénomination de MASADA S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 5 décembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 10178,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 19 octobre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 1542.

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 2 mars 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 12499, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 7 janvier 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 7538

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Schmickrath, employée privée, demeurant à Aix-sur-Cloie (Belgique).

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Haucourt (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social de la société de vingt et un millions sept cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 21.767.000,-), pour le porter de son montant initial de cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.300.000,-) à vingt-sept millions soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 27.067.000,-), à libérer au moyen d'un apport en nature;
- Création et libération de vingt et un mille sept cent soixante-sept (21.767) nouvelles actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;
- Souscription des nouvelles actions par les actionnaires actuels ARNER MERCHANT S.A. de dix mille six cent soixante-six (10.666) actions et RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA de onze mille cent et une (11.101) actions;
- Paiement des actions nouvelles par conversion d'une créance d'un montant total de vingt et un millions sept cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 21.767.000,-), montant dû aux actionnaires actuels à savoir une créance de dix millions six cent soixante-six mille francs luxembourgeois (LUF 10.666.000,-) redevable à ARNER MERCHANT S.A. et d'une créance de onze millions cent un mille francs luxembourgeois (LUF 11.101.000,-) due à RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA.
  - Renonciation subséquente du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.
  - Rapport du réviseur d'entreprises.
  - 2) Changement de l'article 5, premier paragraphe, des Statuts.
- 3) Changement de la dénomination sociale de la société de R.V. PARTNERS S.A. en R.V. PARTNERS HOLDING S.A. Changement subséquent du Titre I a) et de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.
- 4) Renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital à concurrence du capital autorisé de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-), pour une nouvelle période de cinq (5) ans à courir à partir de la date de la publication au Mémorial de la présente assemblée générale extraordinaire délibérant sur le présent ordre du jour. Modification subséquente de l'article 6 b) des Statuts.
  - 5) Abrogation des mots «et pour la première fois en 1993» dans l'article 8, a) des Statuts.
- 6) Abrogation des mots «à l'exception de la première année financière qui devra commencer aujourd'hui pour se terminer le 31 décembre 1992» dans l'article 19 des Statuts.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt et un millions sept cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 21.767.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.300.000,-) à vingt-sept millions soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 27.067.000,-), par la création et l'émission de vingt et un mille sept cent soixante-sept (21.767) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement au moyen d'un apport en nature, lesdites actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

# Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires.

# Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter à la souscription des vingt et un mille sept cent soixante-sept (21.767) actions nouvelles:

a) La société ARNER MERCHANT S.A., avec son siège social à Viale Cattaneo 21, CH-6900	
Lugano	
b) La société RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA, avec son siège social à Galleria Pattari 2, I-20122 Milan	11.101 actions
Total:	21.767 actions
Souscription - Libération	
La société ARNER MERCHANT S.A., prédite, déclare souscrire	10.666 actions
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 novembre 1997 à Lugano (Suisse):	
La société RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SpA, déclare souscrire	11.101 actions
ici représentée par Monsieur Christophe Davezac, prédit,	
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 novembre 1997 à Milan (Italie),	

lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société PIM GOLDBY S.C., avec siège social à L-2241 Luxembourg, «Lys Royal I», 2, rue Tony Neuman, réviseur d'entreprises, le 28 novembre 1997, lequel conclut comme suit:

## «Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, notre conclusion est la suivante:

L'apport à recevoir par R.V. PARTNERS S.A. pour l'émission de 21.767 actions, entièrement libérées, sera constitué par des créances de 21.767.000,- francs luxembourgeois dues par la société à ses actionnaires.

Les administrateurs de R.V. PARTNERS S.A. ont évalué l'apport projeté sur la base des éléments décrits dans le paragraphe «Mode d'évaluation des apports» ci-dessus;

la valeur obtenue par la méthode de calcul utilisée par les administrateurs de R.V. PARTNERS S.A. pour évaluer l'incorporation des créances n'est pas inférieure à la valeur des actions à émettre et à libérer dans R.V. PARTNERS S.A. selon les termes de la transaction décrite ci-dessus et s'élevant à 21.767.000,- francs luxembourgeois.»

## Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social émis de la société est fixé à vingt-sept millions soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 27.067.000,-), représenté par vingt-sept mille soixante-sept (27.067) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

## Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de R.V. PARTNERS S.A. en R.V. PARTNERS HOLDING S.A. et de donner au Titre I a) et à l'article premier des Statuts la teneur suivante: «Titre I a):

La «Société» signifie: R.V. PARTNERS HOLDING S.A. constituée conformément aux présents Statuts.»

«**Art. 1**er. **Statut et dénomination.** Il est constitué une société anonyme holding sous la dénomination de R.V. PARTNERS HOLDING S.A.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration, d'augmenter le capital à concurrence du capital autorisé de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) pour une période de cinq (5) ans à courir à partir de la date de la publication au Mémorial de la présente assemblée générale extraordinaire délibérant sur le présent ordre du jour.

Modification subséquente de l'article 6 b) des Statuts:

«**Art. 6 b).** Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 1997 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil.»

## Septième résolution

L'assemblée générale décide d'abroger les mots «et pour la première fois en 1993» dans l'article 8, a) des Statuts. Modification subséquente du paragraphe a) de l'article 8 des Statuts:

«Art. 8. Paragraphe a). L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'octobre à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.»

# Huitième et dernière résolution

L'Assemblée générale décide d'abroger les mots «à l'exception de la première année financière qui devra commencer aujourd'hui pour se terminer le 31 décembre 1992» dans l'article 19 des Statuts.

Modification subséquente de l'article 19 des Statuts:

«Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée.

## Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trois cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 320.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Davezac, N. Schmickrath, C. Ney, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1997, vol. 831, fol. 48, case 4. – Reçu 217.670 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 décembre 1997.

C. Doerner.

(48944/209/302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# R.V. PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. R.V. PARTNERS S.A.).

Siège social: Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

C. Doerner.

(48945/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## LUXEMBOURG IDEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.958.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

(48932/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## PRO-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(48976/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 9.627.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1997, M. Jean Bodoni, ingénieur commercial, L-Strassen, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Robert Martiny, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48916/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 9.627.

Par décision du conseil d'administration du 9 décembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

c S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48917/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.354.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MISYS INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 31st 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 471 of September 21st, 1996 and whose by-laws have been amended by a deed of the undersigned notary, January 9th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 288 of June 10, 1997.

The meeting was opened by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg,

being in the chair, who appointed as secretary Mr Claude Strasser, employé privé, residing in Diekirch.

The meeting elected as scrutineer Mr Alex Sulkowski, conseil fiscal, residing in Elvange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the share capital to the extent of two hundred and fifty-two million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 252,500,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 128,500,000-) to three hundred eighty-one million Luxembourg francs (LUF 381,000,000.-) by the issue of five million and fifty thousand (5,050,000) new shares with a nominal value of fifty Luxembourg francs (LUF 50.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and a total issue premium of thirty billion seven hundred and sixty-three million two hundred and eighty-one thousand four hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 30,763,281,450.-).
  - 2. Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right.
- 3. Subscription and full payment in nominal value and issue premium by ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Burleigh House, Chapel Oak, Salford Priors, Worcestershire, United Kingdom, of all five million fifty thousand (5,050,000) new shares by contribution in kind of all of its assets and liabilities valued by its directors and subject to an independent auditor's report established by DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
  - 4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws to give it the following content:
- «The corporate capital is fixed at three hundrd and eighty-one million Luxembourg francs (LUF 381,000,000.-), represented by seven million six hundred and twenty thousand (7,620,000) shares of fifty Luxembourg francs (LUF 50.-) each, fully paid up.»
  - 5. Abolishment of the nominal value of the Company's shares.
- 6. Conversion, with effect as of the day named in the beginning of this document, of the currency of the share capital from Luxembourg francs to United States Dollars at the exchange rate as of November 21st, 1997 (USD 1 = LUF 35.941).
  - 7. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws to give it the following content:
- «The corporate capital is set at ten million six hundred thousand seven hundred and six United States Dollars (USD 10,600,706.-), represented by seven million six hundred and twenty thousand (7,620,000) shares without nominal value, fully paid up.»
  - 8. Miscellaneous.
- I. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

## First resolution

The general meeting decides to increase the share capital to the extent of two hundred and fifty-two million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 252,500,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 128,500,000.-) to three hundred and eighty-one million Luxembourg francs (LUF 381,000,000.-) by the issue of five million and fifty thousand (5,050,000) new shares with a nominal value of fifty Luxembourg francs (LUF 50.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and a total issue premium of thirty billion seven hundred and sixty-three million two hundred and eighty-one thousand four hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 30,763,281,450.-).

# Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the five million and fifty thousand (5,050,000) new shares the company ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED.

#### Third resolution

## Subscription - Liberation

Thereupon, the company ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED, prenamed, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Salford Priors, on November 21st, 1997, the said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, declared to subscribe to the five million and fifty thousand (5,050,000) new shares and to have them fully paid up in nominal value and issue premium by contribution in kind of all of its assets and liabilities valued in a report established by DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, concluding as follows:

## «Conclusion

In our opinion, on the basis of the procedure described above, the proposed contribution is clearly described and the method of valuation adopted by the Board of Directors of MISYS INTERNATIONAL S.A. results in a value which corresponds at least to the number and nominal value of the five million and fifty thousand (5,050,000) shares of fifty Luxembourg francs (LUF 50.-) each to be issued, plus the total share premium of thirty billion seven hundred and sixty-three million two hundred and eighty-one thousand four hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 30,763,281.450.-) in return for the contribution in kind of all assets and liabilities of ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED.»

This report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

## Fourth resolution

The general meeting decides to amend article 5, first paragraph of the by-laws, which will henceforth have the following content:

«The corporate capital is fixed at three hundred eighty-one million Luxembourg francs (LUF 381,000,000.-) represented by seven million six hundred and twenty thousand (7,620,000) shares of fifty Luxembourg francs (LUF 50.-) each, fully paid up.»

## Fifth resolution

The meeting decides to abolish the nominal value of the Company's shares.

#### Sixth resolution

The meeting decides to convert the Company's share capital into United States Dollars with effect as of the day named in the beginning of this document, based on the exchange rate as of November 21st, 1997 (USD 1 = LUF 35,941) which will bring the Company's share capital at ten million six hundred thousand seven hundred and six United States Dollars (USD 10,600,706.-).

## Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the by-laws, to give it henceforth the following content:

«The corporate capital is set at ten million six hundred thousand seven hundred and six United States Dollars (USD 10,600,706.-), represented by seven million six hundred twenty thousand (7,620,000) shares without nominal value, fully paid up.»

# Costs

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption. The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two hundred and sixty thousand francs (260,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MISYS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 21 septembre 1996 et dont les statuts furent modifiés par acte du même notaire en date du 9 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 10 juin 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Strasser, employé privé, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alex Sulkowski, conseil fiscal, demeurant à Elvange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital d'un montant de deux cent cinquante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 252.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 128.500.000,-) à trois cent quatre-vingt-un millions de francs luxembourgeois (LUF 381.000.000,-) par l'émission de cinq millions cinquante mille (5.050.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission totale de trente milliards sept cent soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 30.763.281.450,-).
  - 2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.
- 3. Souscription et libération intégrale en valeur nominale et prime d'émission par ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social à Burleigh House, Chapel Oak, Salford Priors, Worcestershire, Royaume-Uni, de l'intégralité des cinq millions cinquante mille (5.050.000) actions nouvelles par apport de tous ses actifs et passifs évalués par son conseil d'administration et sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises établi par DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
  - 4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui conférer la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un millions de francs luxembourgeois (LUF 381.000.000,-), représenté par sept millions six cent vingt mille (7.620.000) actions de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, entièrement libérées.»
  - 5. Abolition de la valeur nominale des actions de la Société.
- 6. Conversion, avec effet à la date qu'en tête des présentes, de la devise du capital social de francs luxembourgeois en dollars des Etats-Unis au cours de change du 21 novembre 1997 (USD 1 = LUF 35,941).
- 7. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts, pour lui conférer la teneur suivante: «Le capital social est fixé à dix millions six cent mille sept cent six dollars des Etats-Unis (USD 10.600.706,-), représenté par sept millions six cent vingt mille (7.620.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»
  - 8. Divers.
- V. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.
- VI. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de deux cent cinquante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 252.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 128.500.000,-) à trois cent quatre-vingt-un millions de francs luxembourgeois (LUF 381.000.000,-) par l'émission de cinq millions cinquante mille (5.050.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission totale de trente milliards sept cent soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 30.763.281.450,-).

# Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des cinq millions cinquante mille (5.050.000) actions nouvelles par la société ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED.

# Troisième résolution Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Salford Priors, le 21 novembre 1997,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, laquelle société déclare souscrire les cinq millions cinquante mille (5.050.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale et prime d'émission par un apport en nature de tous ses actifs et passifs évalués par son conseil d'administration et sujette à un rapport établi par DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, qui conclut comme suit:

# «Conclusion

In our opinion, on the basis of the procedures described above, the proposed contribution is clearly described and the method of valuation adopted by the Board of Directors of MISYS INTERNATIONAL S.A. results in a value which corresponds at least to the number and nominal value of the five million and fifty thousand (5,050,000) shares of fifty

Luxembourg francs (LUF 50.-) each to be issued, plus the total share premium of thirty billion seven hundred and sixty-three million two hundred and eighty-one thousand four hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 30,763,281,450.-) in return for the contribution in kind of all assets and liabilities of ITL INFORMATION TECHNOLOGY LIMITED.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un millions de francs luxembourgeois (LUF 381.000.000,-), représenté par sept millions six cent vingt mille (7.620.000) actions de cinquante francs luxembourgeois (LUF 50,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'abolir la valeur nominale des actions.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société en dollars des Etats-Unis, avec effet à la date qu'en tête des présentes, sur la base du cours de change au 21 novembre 1997 (USD 1 = LUF 35,941), ce qui établit le capital social à dix millions six cent mille sept cent six dollars des Etats-Unis (USD 10.600.706,-).

#### Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix millions six cent mille sept cent six dollars des Etats-Unis (USD 10.600.706,-), représenté par sept millions six cent vingt mille (7.620.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

#### Frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'intégralité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante également dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent soixante mille francs (260.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, C. Strasser, A. Sulkowski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 103S, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48955/220/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48956/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LERF S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8210 Mamer, 14, route d'Arlon. H. R. Luxemburg B 59.432.

# **AUSZUG**

Es geht aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, am 26. November 1997, einregistriert in Luxemburg, am 27. November 1997, Band 103S, Blatt 74, Feld 1, hervor, dass Herr Helmut Walter Eichler, Dipl.-Ing.oec., wohnhaft in D-07747 Jena-Lobeda, Rudolf-Breitscheid-Str. 22, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A an Stelle von Herrn Yde Egbert De Jong, consultant, wohnhaft in B-3080 Tervuren, 21, Bleuckeveldlaan, ernannt wurde und dass Herr Yde Egbert De Jong, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B an Stelle von Herrn Helmut Walter Eichler ernannt wurde.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Dezember 1997.

P. Frieders.

(48927/212/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LUX-LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(48933/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## LUX-CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 38.527.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable (SICAV), dénommée LUX-CROISSANCE, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 469 du 23 décembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire:

- en date du 20 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 13 du 9 janvier 1993;
- en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 133 du 27 mars 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marianne Theisen, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Rumelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Bridel.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

# Ordre du jour:

- 1.- Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1997.
- 2.- Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1997; affectation du bénéfice du compartiment et par classe d'actions.
  - 3.- Donner quitus aux Administrateurs.
  - 4.- Nominations statutaires.
  - 5.- Divers.
  - II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:
  - au journal Luxemburger Wort les 19 et 28 novembre 1997
- au Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 646 du 19 novembre 1997, numéro 686 du 28 novembre 1997.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau pour inspection.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- IV.- Que conformément à l'article 22 des statuts, la présente assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.
- V.- Qu'en conséquence, la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1997, après en avoir reçu lecture.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1997 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-CROISSANCE francs:

- Actifs nets au 30 septembre 1997: 5.539.590.734,- LUF
- Bénéfice net réalisé au 30 septembre 1997: 304.946.904,- LUF

L'assemblée décide que:

- la part du montant distribuable du Compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) sera réinvestie dans ce Compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du Compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sera distribuée sous forme d'un dividende de 1.744,- LUF par action payable à partir du 15 janvier 1998; le solde étant réinvesti.

## Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat relatif à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1997.

## Quatrième résolution

Le terme du mandat des administrateurs ayant été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 1991, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs pour un terme d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

Le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

- Monsieur Raymond Kirsch, président,
- Monsieur Robert Hentgen, vice-président,
- Monsieur Gabriel Deibener, administrateur,
- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur,
- Monsieur Jean-Claude Finck, administrateur,
- Monsieur Henri Germeaux, administrateur.
- Monsieur Gilbert Hatz, administrateur,
- Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur,
- Monsieur François May, administrateur,
- Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur,
- Monsieur Paul Waringo, administrateur,
- Monsieur Armand Weis, administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée générale procède à la nomination du réviseur d'entreprises, COOPERS & LYBRAND, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

# Cinquième résolution

L'assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de LUF 1.627.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de ladite société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nickels, M. Theisen, M. Kieffer, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1997, vol. 831, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 décembre 1997.

J. Elvinger.

(48931/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MONDI INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 40.036.

## DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twelfth of December. Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Paul Krzysica, company secretary, residing in Huncherange.

Such appearing party required the undersigned notary to state that:

- The company MONDI INTERNATIONAL R. C. B Number 40.036, was incorporated under the denomination of MONDI EUROPE S.A. pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, dated March 26th, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 400 of September 15th, 1992.

- The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated April 7th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 384 of August 11th, 1995.
- The corporate share capital of the company is set at fifty thousand (50,000.-) United States dollars, represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of two (2.-) United States dollars each, entirely subscribed and fully paid in;
  - The appearing party has become the owner of all the shares of the company MONDI INTERNATIONAL;
  - The appearing party hereby decides the anticipated dissolution of the company with immediate effect;

The appearing party as liquidator of the company MONDI INTERNATIONAL declares that all the liabilities of the company MONDI INTERNATIONAL have been paid;

- The activity of the company has ceased; the sole shareholder is vested with all the assets and he shall pay all possible liabilities of the liquidated company, consequently the liquidation of the company is deemed done and closed;
  - The sole shareholder grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;
- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Thereafter, the appearing party has produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, said party signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de société, demeurant à Huncherange.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MONDI INTERNATIONAL, R. C. B numéro 40.036, fut constituée sous la dénomination de MONDI EUROPE S.A. par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 26 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 400 du 15 septembre 1992;
- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 du 11 août 1995;
- La Société a actuellement un capital social de cinquante mille (50.000,-) dollars US, représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, entièrement libérées;
- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MONDI INTERNA-TIONAL;
  - Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la société, avec effet immédiat;
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société MONDI INTERNATIONAL déclare que tout le passif de la société MONDI INTERNATIONAL est réglé;
- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Krzysica, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 104S, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(48957/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LUXOBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 39.507.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48934/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LUXOBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 39.507.

\_\_

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48935/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 34.355.

L'assemblée générale annuelle de 1997 a décidé, compte tenu du bénéfice net réalisé de l'exercice s'élevant à FRF 31.371.742,28 dont FRF 1.568.587,11 doivent être affectés à la réserve légale, de distribuer un dividende de FRF 15,- par action, soit un dividende global de FRF 15.000.420,- prélevé sur le montant disponible du résultat de l'exercice, le solde de FRF 14.802.735,17 étant reporté à nouveau.

Le dividende de FRF 15,- par action ayant fait l'objet d'un acompte de FRF 5 par action le 2 mai 1997, le solde, soit FRF 10,- par action, est payable à partir du 22 décembre 1997.

Pour INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Société Anonymo Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48911/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

#### PARNAS HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft in Liquidation.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 20.883.

\_\_

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft PARNAS HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von Luxemburg, Sektion B unter Nummer 20.883, gegründet unter der Bezeichnung LESTER SQUARE HOLDING S.A., gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 7. Oktober 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 327 vom 16. November 1983 und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde, enthaltend unter anderem Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in PARNAS HOLDINGS S.A., gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 17. September 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 332 vom 16. November 1985.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt, gemäß einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. Dezember 1997, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Guy Kettmann, Bankangestellter, wohnhaft in Howald (Luxemburg). Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer, Herrn Guy Baumann, Bankbeamter, wohnhaft in Beles.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler, Herrn Albert Pennacchio, Bankbeamter, wohnhaft in Mondercange.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- A) Daß aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind, diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.
- B) Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektive Aktieninhabervertreter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.
  - C) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

#### Tagesordnung:

- 1.- Bericht des Liquidators über den Stand der Liquidationskonten.
- 2.- Ernennung eines Kontrollkommissars.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des vom Liquidator erstellten Berichts über die Liquidationskonten sowie die eventuel beigefügten Schriftstücke.

Vorgenannter Bericht, nachdem er von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt, gemäß den Bestimmungen von Artikel 151 über die Liquidationen, zum Kontroll-kommissar:

Herrn Joseph Treis, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg,

den die Versammlung beauftragt den Bericht des Liquidators sowie die beigefügten Schriftstücke zu überprüfen und diese, in einer zu diesen Zwecken einberufenen Generalversammlung, gutzuheissen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar, das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kettmann, G. Baumann, A. Pennacchio, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 56, case 4. – Recu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22. Dezember 1997.

J.-J. Wagner.

(48964/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# PARNAS HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft in Liquidation.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 20.883.

## **AUFLÖSUNG**

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft PARNAS HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von Luxemburg, Sektion B unter Nummer 20.883, gegründet unter der Bezeichnung LESTER SQUARE HOLDING S.A., gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 7. Oktober 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 327 vom 16. November 1983 und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde, enthaltend unter anderem Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in PARNAS HOLDINGS S.A., gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 17. September 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 332 vom 16. November 1985.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt, gemäß einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. Dezember 1997, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Guy Kettmann, Bankangestellter, wohnhaft in Howald (Luxemburg). Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer, Herrn Guy Baumann, Bankbeamter, wohnhaft in Beles.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler, Herrn Albert Pennacchio, Bankbeamter, wohnhaft in Mondercange.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- A) Daß aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind, diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.
- B) Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektive Aktieninhabervertreter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.
  - C) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

## Tagesordnung:

- 1.- Bericht des Kontrollkommissars.
- 2.- Entlastung an den Liquidator; Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Aufsichtskommissar.
- 3.- Feststellung des Abschlußes der Liquidation.
- 4.- Beschluß über die weitere Aufbewahrung der Bücher und Schriftstücke der Gesellschaft.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den durch den Kontrollkommissar vorgelegten Bericht in allen Punkten anzunehmen.

Vorgenannter Bericht, nachdem er von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

## Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator, den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar der Gesellschaft vorbehaltlos Entlastung für die Ausübung ihrer respektiven Funktionen.

#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, daß sämtliche Bücher, Schriftstücke und Dokumente der Gesellschaft während fünf (5) Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

#### Vierter Beschluss

Die Generalversammlung schließt andurch die Liquidation der Gesellschaft ab.

Somit ist die Existenz der Gesellschaft PARNAS HOLDINGS S.A. endgültig beendet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar, das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kettmann, G. Baumann, A. Pennacchio, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 56, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22. Dezember 1997.

J.-J. Wagner.

(48965/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# EAG EUROLAMINAT A.G., Aktiengesellschaft, (anc. SIMONS CONSULTING UND PARTNER A.G.).

Gesellschaftssitz: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy. H. R. Luxemburg B 3.393.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, Notar mit Amtswohnsitze in Wiltz.

- 1.- Die anonyme Holding Gesellschaft MINT CONSULTING S.A., mit Sitz in Weiswampach, 117, route de Stavelot;
- 2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, 117, route Stavelot,

hier vertreten durch ihren Präsidenten des Verwaltungsrates, respektiv ihren Geschäftsführer, Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in Weiswampach.

Die anonyme Holding Gesellschaft MINT CONSULTING S.A. und die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l. sind die einzigen Gesellschafter der anonymen Gesellschaft SIMONS CONSULTING UND PARTNER S.A., mit Sitz in Luxemburg, 8, rue Jean Engling, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 18. Januar 1996, veröffentlicht im Memorial C, Seite 7.370 von 1996, eingetragen im Firmenregister von Luxemburg, unter der Nummer B 3.154.

Die vorgenannten Gesellschafter erklären zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und einstimmig folgende Beschlüsse zu fassen:.

# Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg, 8, rue Jean Engling. nach Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

## Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Abänderung des Artikels 2, erster Absatz, der Statuten, um ihm ab heute folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Ettelbrück.»

# Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Umbenennung der Gesellschaft in EAG EUROLAMINAT S.A.

# Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Abänderung des Artikels 1 der Statuten, um ihm ab heute folgenden Wortlaut zu geben:

«Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EAG EUROLAMINAT S.A. gegründet.»

# Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Rücktritt des gesamten Verwaltungsrates und des Kommissaren und geben ihnen ab heute Quittung und Entlast.

Zu neuen Verwaltungsratsmitglieder werden ernennen:

- Dame Petra Hoffmann, Kauffrau, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Heckingstrasse 21,
- Herr Armin Hoffmann, Kaufmann, wohnhaft in B-4770 Amel, Deidenberg 98,
- Frau Maryse Dauphin, Kauffrau, wonhaft in L-8523 Beckerich, 24, route d'Arlon.

Zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren Frau Petra Hoffmann, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird vertreten durch die alleinige Unterschrift der Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Zum neuen Kommissaren für die Dauer von 6 Jahren wird ernannt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROTAX, S.à r.l., mit Sitz in Ettelbrück.

## Sechster und letzter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, die Umänderung des Gesellschaftszweckes und demzufolge die Umänderung des Artikels 4 der Statuten, um ihm ab heute folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Unternehmensberatung und die Durchführung von Kongressen, Trainingsseminaren und Ausbildungsveranstaltungen im Bereich Betriebswirtschaft und Marketing, sowie der Handel mit Waren und Im- und Export.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.»

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen dieser Generalversammlung obliegen werden auf fünfzehntausend Franken (15.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an alle Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. März, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 22 décembre 1997, vol. 313, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 22. Dezember 1997.

R. Arrensdorff.

(48998/218/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 26.118.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 9 octobre 1987 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 6 mai 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Van Haelen, directeur administratif, demeurant à Kehlen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christiane Tunsch, employée privée, demeurant à Beringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Réduction du capital à concurrence de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF), pour le ramener de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) par absorption des pertes.

En conséquence, réduction de la valeur nominale des actions à 416,666 LUF.

- 2. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale.»
  - 4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant lintégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,-LUF), pour le ramener de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) par l'apuration des pertes reportées figurant au bilan au 31 décembre 1996, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle.

En conséquence de ce qui précède, la valeur nominale des actions est réduite à 416,666 LUF.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

#### Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1**er alinéa. Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Van Haelen, I. Keilen, C. Tunsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 103S, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48980/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 26.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1997.

G. Lecuit.

(48981/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

#### METALFAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 46.390.

# **EXTRAIT**

Suite à des cessions de parts sociales du 30 septembre 1997 respectivement du 6 novembre 1997 la société de droit luxembourgeois METALFAR & C, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, est devenue associée unique de la société.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Pour extrait conforme Pour le gérant Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48948/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# ORIOL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 39.949.

Le bilan de la société 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(48961/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SJ IMMOBILIERE SCI.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 décembre 1997

A l'unanimité les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de transférer le siège de la société de son adresse actuelle au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

J.L. Biasiolli

N.H. Sarachaga Wibmer

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48999/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LA CONSULTANCE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SCAPE ASSURANCES LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stéphane Jacob, administrateur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo, 43, Drève de l'infante;
- 2) Monsieur Christophe Vander Donckt, administrateur de sociétés, demeurant à B-6330 La Panne, 43, Barkenlaan;
- 3) La société anonyme AMAC LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 22, Grand-rue,
- ici représentée par Monsieur Christophe Vander Donckt, prédit;
- en vertu d'une procuration datée du 3 décembre 1997;
- 4) La société anonyme L.B.J.O. S.A., avec siège social à Luxembourg, 22, Grand-rue,
- ici représentée par Monsieur Stéphan Jacob, prédit,
- en vertu d'une procuration datée du 3 décembre 1997.

Lesquelles 4 prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SCAPE ASSURANCES LUXEMBOURG, S.à.r. I., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 23 novembre 1995, publié au Mémorial C de 1996, page 3.478.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, à L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.

# Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est fixé à Wintrange.»

## Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en LA CONSULTANCE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.

# Quatrième résolution

Suite à la prédite résolution, l'article 1er des statuts est à lire comme suit:

«Art. 1er. La société prend la dénomination de LA CONSULTANCE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.»

# Cinquième résolution

Monsieur Stéphane Jacob, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à la société anonyme L.B.J.O. S.A., ici représentée comme il est dit ci-avant, deux cent cinquante et un (251) parts sociales, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée SCAPE ASSURANCES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante et un mille francs (251.000,-), que Monsieur Stéphane Jacob reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

#### Sixième résolution

Monsieur Christophe Vander Donckt, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à la société anonyme AMAC S.A., ici représentée comme il est dit ci-avant, deux cent quarante-neuf (249) parts sociales, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée SCAPE ASSURANCES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-) que Monsieur Christophe Vander Donckt, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

#### Septième et dernière résolution

Suite aux deux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

**«Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

La société anonyme L.B.J.O., prédite251La société anonyme AMAC, prédite249Total: cinq cents parts sociales500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société: ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le consate expressément.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs (30.000,-). Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire insturmentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Vander Donckt, S. Jacob, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1997, vol. 831, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 décembre 1997.

C. Doerner.

(48989/209/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LA CONSULTANCE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SCAPE ASSURANCES LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-5495 Wintrange, 25, route du Vin.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1997.

C. Doerner.

(48990/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 8.101.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1997, vol. 260, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(48988/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# PARTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin. R. C. Luxembourg B 46.025.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Signature.

(48966/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 52.286.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(48995/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.286.

Constituée par acte reçu par le notaire Me Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1996, publié au Mémorial C, n° 595 du 23 novembre 1995.

Affectation du résultat de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 17 décembre 1997 L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de LUF 1.262.950,-.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48996/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 52.286.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 17 novembre 1997

#### Résolution

L'assemblée réélit pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

MM. Renzo Maggi, administrateur de sociétés, demeurant à Castelnuovo Scrivia (Italie), président; Ferdinando Maggi, administrateur de sociétés, demeurant à Castelnuovo Scrivia (Italie), administrateur; Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur; Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur; Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COOPERS & LYBRAND, 15, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48997/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MINERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 10.930.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 18 décembre 1997.

Pour autant que de besoin, l'administrateur M. Jean Bodoni et le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby se sont démis de leurs fonctions avec effet le même jour.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour MINERA HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48954/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SAAR-LOR-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 27.653.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48984/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

#### LOUDEAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 59.885.

#### **EXTRAIT**

- Par lettres datées du 18 décembre 1997, Monsieur Johann Dejans et Monsieur Eric Vanderkerken ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 18 novembre 1997, que:
  - Me René Faltz,
  - Me Jacques Schroeder,

les deux avocats à la Cour, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société.

- Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1997.

LOUDEAC S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48929/263/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LUX-RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, rue Gappenhiehl.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Martin Morhard, demeurant à L-5335 Moutfort, 20, rue Gappenhiehl.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUX-RENOVATION, S.à r.l., avec siège social à L-5335 Moutfort, 20, rue Gappenhiehl,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 4709.

Lequel comparant a décidé de prendre les résolutions suivantes:

## Première résolution

Changement de l'objet social de la société qui est dans l'article 3 des statuts et qui aura la teneur suivante:

**«Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation d'articles de textiles, d'articles d'ameublement de véhicules automobiles, de matériaux ferreux, de matériaux de construction, d'articles électroménagers et de produits alimentaires, travaux de revêtements pour planchers, plafonds et murs.

La société pourra, en outre, effectuer des travaux et installations de chauffage, et de sanitaire et vendre des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

# Deuxième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société à l'intérieur de Moutfort à L-5335 Moutfort, 20, rue Gappenhiehl.

# Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant, Monsieur Stefan Seligson, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé gérant Monsieur Martin Morhard, prédit.

Est nommé gérant technique pour la branche de chauffage et sanitaire, Monsieur Carlo Schanen, demeurant à L-7433 Grevenknapp, maison numéro 28.

Est nommé gérant technique pour la branche revêtement de sol, Monsieur Jean-Pierre Garson, demeurant à L-4816 Rodange, 4, Neiwiss.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des trois gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Morhard, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 décembre 1997.

C. Doerner.

(48936/209/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# LUX-RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, rue Gappenhiehl.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

C. Doerner.

(48937/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(48986/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.740.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 1997 que tous les organes sociaux ayant démissionné, il a été procédé à de nouvelles élections. Ont été nommés:

- a) administrateurs:
- Maître Antonio Monti, avocat, demeurant à Lugano (Suisse);
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Oberkorn;
- Monsieur Guy Lammar, employé privé, demeurant à Itzig.
  - b) commissaire aux comptes:
- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, pour terminer le mandat des organes sociaux démissionnaires.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48987/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

#### INDRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wiltz, rue Charles Lambert, Zone Industrielle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pol Gatellier, ingénieur civil, architecte, demeurant à B-5300 Andenne, 81, route de Bonneville;
- 2.- Monsieur Jean-Marc Presier, administrateur de sociétés, demeurant à B-5300 Andenne, 81, route de Bonneville.

Monsieur Pol Gatellier et Monsieur Jean-Marc Presier sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée INDRECO, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf, en date du 29 mars 1996, publié au Mémorial C, page 15324, en 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.470, et les comparants ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont requis d'acter ce qui

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer à Wiltz, rue Charles Lambert, Zone Industrielle, Boîte Postale 37.

#### Deuxième et dernière résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Wiltz.»

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gatellier, J.-M. Presier, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 16 décembre 1997, vol. 313, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Wiltz, le 17 décembre 1997.

R. Arrensdorff.

(48912/218/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MILWAUCKEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 59.852.

# **EXTRAIT**

- Par lettres datées du 21 novembre 1997, Monsieur Johann Dejans, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.
- Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 24 novembre 1997, que:
  - Me René Faltz,
  - Me Jacques Schroeder,
  - Me Patrick Weinacht,

les trois avocats à la Cour, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société.

- Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.
- Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1997.

MILWAUCKEE HOLDING S.A.

Pour le Conseil d'Administration Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 501, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48953/263/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MARDICE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8002 Strassen, 261, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 19.431.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48940/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MARDICE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8002 Strassen, 261, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 19.431.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48941/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

## MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 51.466.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(48946/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 51.466.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(48947/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

# RIOLA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 26.907.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 501, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

Pour RIOLA, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(48982/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg